

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

## N° SG 2025-808

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1.

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

VU la demande formulée par l'entreprise SARL BOUTEILLER (Sommervieu) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue de Nesmond à l'occasion de travaux au numéro 19,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 04 au 07 novembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## **ARRÊTE**

**Article 1**<sup>er</sup> – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 04 au 07 novembre 2025 :

- Rue de Nesmond, sur deux emplacements de stationnement situé face au n° 19.
- Article 2 La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SARL BOUTEILLER.
- **Article 3** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.
- Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation Patrick CREVEL Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

